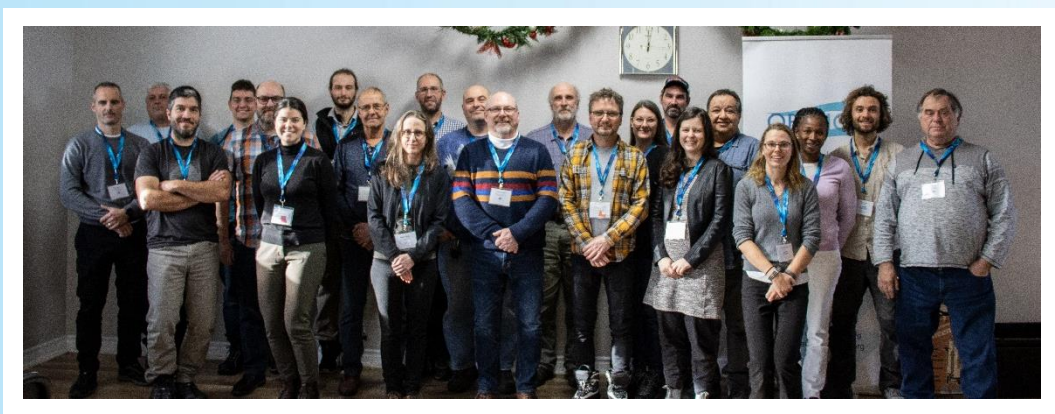




Organisme des
bassins versants de la
HAUTE-CÔTE-NORD



STRATÉGIE DE MOBILISATION



27 NOVEMBRE 2023

Organisme des Bassins Versants de la Haute-Côte-Nord

24 de la rivière, Les Escoumins, G0T 1K0

Téléphone : (418) 233-2323

Courriel : info@obvhauteccotenord.org

www.obvhauteccotenord.org/

Équipe de réalisation : Bruno Proulx, Directeur général
Catherine Emond, Chargée de projets
Gaby Dupont, Agent de projets
Nicolas Ferron, Directeur général sortant
Tomy Bouchard-Béliveau, Technicien en bioécologie
Xavier Plante, Chargé de projets

Rédaction : Catherine Emond, Chargée de projets

Révision : Bruno Proulx, Directeur général

Note : Les informations sont à jour au moment de la rédaction du document. Comme certaines sections sont sujettes à évoluer dans le temps (ex. : composition du conseil d'administration ou de la table de concertation), il est possible de [consulter notre site web](#) pour une version plus à jour. Une [version simplifiée est aussi disponible en ligne](#).

Remerciements : L'équipe de l'OBVHCN tient à remercier tou.tes les représentant.e.s et leur organisation qui se sont impliqués dans l'élaboration de cette Stratégie de mobilisation. Merci de votre temps et de votre collaboration !

« L'organisme de bassin versant (OBV) est l'organisme désigné par le gouvernement du Québec pour assurer la concertation nécessaire permettant aux acteurs du territoire de réaliser une planification des ressources en eau, des usages et des milieux qui leur sont associés. Cette planification vise à déployer des mesures concrètes pour protéger, utiliser et gérer l'eau et les milieux aquatiques de façon responsable, intégrée et durable».

Québec 

Référence à citer :

Organisme des Bassins Versants de la Haute-Côte-Nord (OBVHCN). 2023, Stratégie de mobilisation. 14 pages + annexes.

Table des matières

Volet 1 : Autodiagnostic	4
Structure de l'OBV et parties prenantes.....	4
Fonctionnement et composantes de l'organisme,	4
rôles et responsabilité des parties prenantes	4
Portraits des représentants de la table de concertation.....	7
Concertation.....	8
Moyens techniques et Éléments fondamentaux.....	8
<i>Tableau 1 : Sélection des moyens techniques</i>	8
<i>Tableau 2 : Sélection des éléments fondamentaux</i>	9
Volet 2 : Opérationnalisation.....	10
Vision de mobilisation	10
Objectifs de mobilisation, indicateur et actions.....	10

Liste des Annexes

Annexe 1 – Membres du conseil d'administration de l'OBVHCN.....	15
Membres en date de l'AGA de juillet 2023	15
Annexe 2 - Représentants de la Table de concertation sur l'eau de l'OBVHCN.....	16
Membres votants sur la table de concertation de l'OBVHCN (16 juin 2023)	16
Membres consultatifs sur la table de concertation de l'OBVHCN (16 juin 2023)..	17

Volet 1 : Autodiagnostic

Structure de l'OBV et parties prenantes

Fonctionnement et composantes de l'organisme, rôles et responsabilité des parties prenantes



Le fonctionnement de l'organisme et les composantes de l'organisme sont représentés dans l'organigramme de l'OBVHCN (Figure 1) qui a été approuvé par les représentants à la table de concertation du 30 mars 2023. Certaines des parties prenantes sont permanentes et d'autres ponctuelles.

Structures permanentes

Assemblée des membres

Les personnes physiques ou les personnes morales intéressées à promouvoir les objectifs de l'Organisme peuvent être membres. Une assemblée générale annuelle (AGA) réunissant les membres de l'OBVHCN a lieu dans les quatre mois qui suivent la fin de l'année financière. L'assemblée des membres a les rôles et responsabilités suivantes :

- Élire les membres du conseil d'administration ;
- Ratifier la nomination des membres de la Table de concertation ;
- Procéder à la nomination du vérificateur ;
- Ratifier les actes du conseil d'administration ;
- Ratifier toutes modifications, abrogations, remplacements aux règlements généraux adoptés par le conseil d'administration.

*Voir la section [Table de concertation](#) pour la représentativité.

Conseil d'administration

Les affaires de l'Organisme sont administrées par un conseil d'administration dont les membres sont élus lors de l'assemblée générale annuelle pour un mandat de deux (2) ans. Immédiatement après la clôture de l'assemblée générale, les administrateurs élus se réunissent pour procéder à l'élection des dirigeants de l'Organisme. Les membres sont présentés à l'annexe 1. Les membres de l'OBV ont les rôles et responsabilités suivantes :

- Administrer les affaires de l'organisme ;
- Tenir à jour un registre des membres ;
- Élaborer les politiques de fonctionnement ;
- Procéder à l'embauche du directeur général de l'Organisme et déterminer ses conditions de travail ;

- Préparer et approuver les prévisions budgétaires de l'Organisme;
- Exercer tous autres pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la Loi et des règlements de l'Organisme.
- Veillez à la formation et la composition de comités ad hoc pour répondre à des besoins spécifiques de l'Organisme.

Direction générale

La direction générale est choisie par le CA. La direction générale a les rôles et responsabilités suivantes :

- Assurer le bon fonctionnement
 - des activités scientifiques (projets) ;
 - des activités commerciales (contrats) ;
 - des activités de sensibilisation ;
- Assurer la rédaction du Plan directeur de l'eau (PDE) ;
- Réaliser le suivi budgétaire ;
- S'occuper de la gestion administrative et opérationnelle de l'organisme.

Table de concertation

Une seule table de concertation (TC) est mise en place au sein de la ZGIEBV de la HCN. Plusieurs acteurs de l'eau de la ZGIEBV de la HCN agissent ensemble au sein de cette Table de concertation pour mettre en place un développement du territoire tenant compte des préoccupations et des priorités communes à plusieurs acteurs de l'eau. Tous les membres de la table de concertation sont des membres de l'OBVHCN. Les représentants siégeant à la table de concertation ont les rôles et responsabilités suivantes :

- Participer à l'élaboration d'un plan directeur de l'eau concerté ;
- Se prononcer ou faire des recommandations à propos de projets ou de dossiers soulevés par le personnel ou le Conseil d'administration au besoin ;
- Recevoir les acteurs de l'eau pour entendre leur bilan d'avancement de la mise en œuvre des actions prioritaires et orienter la poursuite de celle-ci selon ses priorités.
- S'intéresser à l'ensemble des enjeux et des problèmes en lien avec l'eau sur le territoire ;
- Participer aux rencontres et mandater son substitut de le remplacer en cas d'indisponibilité ;
- Participer aux échanges et aux discussions lors des rencontres de la Table de concertation et pour la préparation de celle-ci ;

- Faire part des intérêts, des enjeux, des problèmes, des objectifs et des solutions du secteur qu'il représente aux autres membres de la Table de concertation ;
- Apporter son expertise, ses connaissances et de l'information en lien avec la gestion intégrée de l'eau ;
- Faire valoir son droit de vote lors de prise de décisions pour la gestion intégrée de l'eau ;
- Agir en tant qu'intermédiaire auprès du secteur qu'il représente en rapportant l'avancement des travaux, les décisions et les questionnements de la Table de concertation au sein de son organisation ;
- S'impliquer dans des sous-comités si nécessaire.

Pour assurer une bonne représentativité, les membres de la Table de concertation sont répartis selon le secteur d'activité auxquels ils appartiennent. Les membres réguliers de la Table de concertation occupent l'un des 13 sièges du secteur municipal, des 13 sièges du secteur communautaire et des 13 sièges du secteur économique. La liste des membres et leur organisation et leur secteur d'activité sont indiqués à l'annexe 2. Pour une liste à jour, il est possible de [consulter notre site web](#) à la section « *La concertation* ».

Structures ponctuelles

Des structures ponctuelles découlent de la table de concertation lorsqu'il y en a le besoin. Deux comités ont vu le jour jusqu'à maintenant :

- Un comité consultatif, qui consistait en quelques membres de la table de concertation à représenter les membres et à rédiger des énoncés (ex. : objectifs) en vue d'un vote ;
- Un comité sur les systèmes septiques, qui consistait en quelques membres de la table de concertation voulant faire avancer les objectifs et passer à l'action.

D'autres comités pourraient éventuellement voir le jour si les membres de la table de concertation en ressentent le besoin.

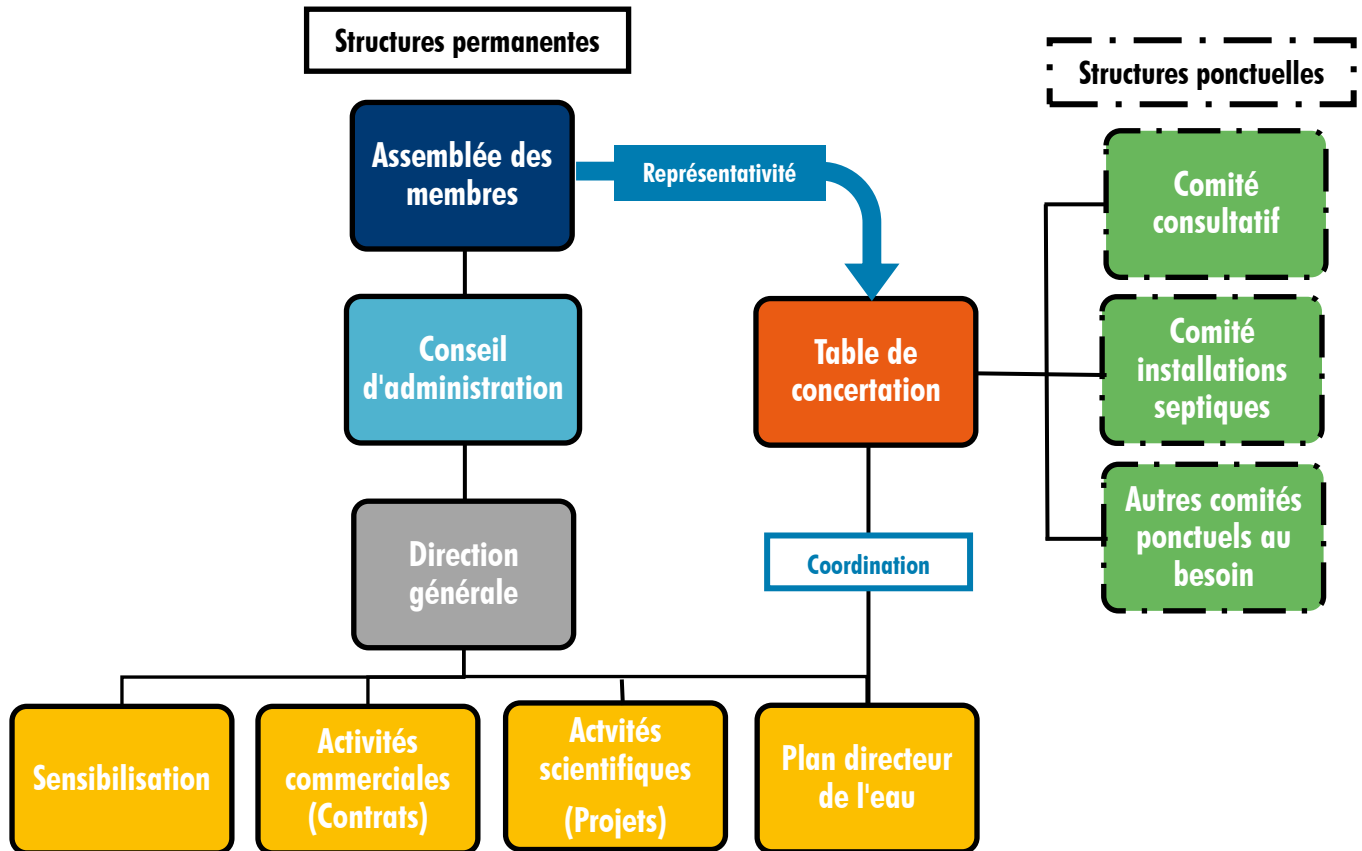


Figure 1 : Organigramme de l'OBHVN

Portraits des représentants de la table de concertation



Le portrait des représentants de la table de concertation est fourni dans le tableau Excel nommé *Strategie-de-mobilisation*, sous l'onglet *Portraits représentants*. La réalisation de ces portraits a permis de mieux comprendre les motivations, les besoins et les capacités d'agir des représentants, ainsi que les freins à leur rôle. Le portrait de certains représentants n'a pas été complété, car malgré plusieurs tentatives (courriels et appels téléphoniques), il a été impossible de les rejoindre à cet effet.

Concertation

Moyens techniques et Éléments fondamentaux

Un sondage concernant les moyens techniques (MT) et éléments fondamentaux (EF) a d'abord été envoyé aux représentants de la table de concertation en février 2023. Dix représentants se sont prononcés durant ce sondage, et les participants ont eu de la difficulté à bien comprendre les enjeux. Une présentation a donc été réalisée en table de concertation pour clarifier le sondage et ces enjeux. Les représentants ont pu ensuite se reprononcer sur les moyens techniques et éléments fondamentaux qui devaient être travaillés en priorité. À la suite des discussions, ce sont deux moyens techniques ([Tableau 1](#)) et deux éléments fondamentaux qui ont été sélectionnés ([Tableau 2](#)). Il a été jugé par les représentants de la table que les moyens techniques et éléments fondamentaux non sélectionnés étaient soit déjà atteint ou presque atteint.

Tableau 1 : Sélection des moyens techniques

Moyens techniques	Sélectionné		Raison de la non-sélection
	Oui	Non	
1. L'approche actuelle assure-t-elle une représentativité équilibrée des secteurs d'activités de la ZGIE qui renforce la perspective (voir la dynamique) de développement durable durant chacune des rencontres de la table (s) de concertation ?	✓		NA, sélectionné.
2. L'approche actuelle assure-t-elle le partage des documents avant et après chacune des rencontres de la table (s) de concertation (Ex : Ordre du jour - Compte rendu) ?		✓	Les représentants ont jugé que les documents sont reçus de manière et dans un délai convenable.
3. L'approche actuelle assure-t-elle un nombre suffisant de rencontres de concertation par année ainsi qu'une durée adéquate pour chacune d'elle ?		✓	Selon les représentants, l'optimal (qui est déjà en place) est de 2 à 4 rencontres par année. La grandeur du territoire et la durée des déplacements favorisent de plus longues rencontres (une journée).
4. L'approche actuelle de cueillette de l'information auprès des représentants (ex : courriels et appels téléphoniques personnalisés pour assurer la mise à jour des besoins et intérêts respectifs) permet-elle de renforcer le processus sur la table (s) de concertation ?	✓		NA, sélectionné.
5. L'approche actuelle permet-elle d'assurer des liens de communication efficaces entre les différentes tables de concertation (le cas échéant) afin de contribuer à une planification cohérente des ressources en eau et des milieux associés sur l'ensemble de la ZGIE ?		✓	NA, une seule table de concertation.

Tableau 2 : Sélection des éléments fondamentaux

Éléments fondamentaux	Sélectionné		Raison de la non-sélection
	Oui	Non	
1. L'approche d'animation actuelle (ex : explication - impartialité - dynamisme) permet-elle d'assurer une participation équitable et respectueuse entre les représentants issus de divers secteurs d'activités ?		✓	La séparation entre les présentations magistrales et les temps de travail-réflexion en équipe est bien équilibré et apprécié des représentants de la table.
2. La démarche actuelle permet-elle de désamorcer (et ce dès le début des rencontres) certaines oppositions liées à des opinions ou stratégies divergentes défendues par des représentants issus de secteurs d'activités différents ?		✓	Les représentants trouvent qu'il y a du respect dans les discussions, il ne semble pas vraiment y avoir de conflit en ce moment.
3. La démarche actuelle permet-elle de tenir compte des besoins et des intérêts spécifiques de chacun des représentants impliqués sur la table (s) de concertation ?	✓		NA, sélectionné.
4. La démarche actuelle permet-elle de prendre en considération les capacités d'agir et les ressources actuellement disponibles des représentants (et autres acteurs de l'eau) dans l'exercice de planification des ressources en eau et des milieux qui lui sont associés ?		✓	Les objectifs sont généralement réalistes et font l'objet de compromis pour être en accord avec les capacités d'action des acteurs.
5. Dans les rencontres de concertation, quel mode de prise de décision est privilégié (exemple recommandé : décisions consensuelles pour favoriser l'intégration de chaque représentant suivi d'un vote à forte majorité afin de renforcer la légitimité de ces décisions) ?		✓	Selon les représentants, la prise de décision devrait faire l'objet d'un vote, secret, avec un résultat indiquant un consensus fort (ce qui est le cas actuellement).
6. L'approche actuelle facilite-t-elle les rétroactions (aller-retour) des représentants avec leur organisation respective ainsi que leur secteur \ réseau sur les sujets abordés et les décisions prises lors des rencontres de la table (s) de concertation ?	✓		NA, sélectionné.
7. L'approche du processus de concertation (principalement sur la table (s) de concertation) permet-elle de réaliser une planification stratégique cohérente (soit à l'échelle de la ZGIE et/ou par grands bassins versants, avec des catégories de problématiques prioritaires ainsi que des objectifs mesurables et réalistes) ?		✓	L'approche de concertation actuelle permet aux représentants d'élaborer des objectifs qui pourront être atteints grâce à des actions réalistes selon l'échelle de temps donné.

Volet 2 : Opérationnalisation



Vision de mobilisation

La vision de mobilisation établie par les représentants de la table de concertation du 3 mai 2023 et acceptée dans la semaine du 8 mai 2023 est la suivante :

La diversité et l'engagement des membres et de leurs organisations permettent de se mobiliser et d'atteindre des objectifs communs.

Objectifs de mobilisation, indicateur et actions



Les objectifs de mobilisation, les indicateurs et les actions sont fournis ci-bas et dans le tableau Excel nommé *Strategie-de-mobilisation*, sous l'onglet *Opérationnalisation*.

Ils ont été rédigés en fonction des moyens techniques et éléments fondamentaux sélectionnés comme étant à travailler en priorité et intègrent l'objectif obligatoire de l'utilisation d'un questionnaire et l'objectif facultatif de formation.

Moyen technique 1.

L'approche actuelle assure-t-elle une représentativité équilibrée des secteurs d'activités de la ZGIE qui renforce la perspective (voir la dynamique) de développement durable durant chacune des rencontres de la table (s) de concertation ?

OBJECTIF	
1. D'ici 2024, mettre en œuvre quatre (4) mesures afin de maintenir une représentativité sectorielle et territoriale des représentants de la table concertation de la zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant de la Haute-Côte-Nord (ZGIEBVHCN).	
Indicateur	Cible
Nombre de mesures	4

ACTIONS	Responsable(s)	Échéance
1.1 S'assurer de faire le suivi auprès des représentants de la table (relance personnalisée).	OBVHCN	Début : décembre 2023 Fin : mars 2034
1.2 S'assurer que chaque représentant ait un substitut.	OBVHCN et représentants	Début : décembre 2023 Fin : mars 2034
1.3 Annoncer les conférenciers dans les invitations.	OBVHCN	Début : décembre 2023 Fin : mars 2034
1.4 Lancer le sondage d'invitation 1 mois et demi à l'avance pour la date de la table de concertation et fixer la date officielle un mois à l'avance.	OBVHCN	Début : décembre 2023 Fin : mars 2034

Moyen technique 4.

L'approche actuelle de cueillette de l'information auprès des représentants (ex. : courriels et appels téléphoniques personnalisés pour assurer la mise à jour des besoins et intérêts respectifs) permet-elle de renforcer le processus sur la table de concertation ?

OBJECTIF	
2. D'ici 2024, améliorer la cueillette d'information à l'aide de trois (3) moyens auprès des représentants de la table de concertation.	
Indicateur	Cible
Nombre de moyens	3

ACTIONS	Responsable(s)	Échéance
2.1 Envoyer par courriel un (1) sondage par année aux représentants de la table de concertation.	OBVHCN	Début : décembre 2023 Fin : mars 2034
2.2 Faire une (1) rencontre par année auprès des représentants de la table de concertation de façon verbale (téléphone ou vidéo).	OBVHCN	Début : décembre 2023 Fin : mars 2034
2.3 S'assurer que la documentation émise soit vulgarisée (ex. : acronymes).	OBVHCN	Début : décembre 2023 Fin : mars 2034

Élément fondamental 3.

La démarche actuelle permet-elle de tenir compte des besoins et des intérêts spécifiques de chacun des représentants impliqués sur la table de concertation?

OBJECTIF	
3. D'ici 2024, améliorer la démarche actuelle à l'aide de trois (3) moyens afin de tenir compte des besoins et intérêts spécifiques de chacun des représentants de la table de concertation.	
Indicateur	Cible
Nombre de moyens	3

ACTIONS	Responsable(s)	Échéance
3.1 Continuer les ateliers en petits groupes de 4 à 6 personnes avec des représentants des divers secteurs d'activité.	OBVHCN et représentants	Début : décembre 2023 Fin : mars 2034
3.2 Lors de l'envoi des bilans, proposer aux représentants de la table de concertation de s'exprimer sur les sujets discutés.	OBVHCN et représentants	Début : décembre 2023 Fin : mars 2034
3.4 Favoriser les interactions entre les représentants de la table de concertation par des ateliers interactifs et ludiques.	OBVHCN représentants	Début : décembre 2023 Fin : mars 2034

Élément fondamental 6.

L'approche actuelle facilite-t-elle les rétroactions (aller-retour) des représentants avec leur organisation respective ainsi que leur secteur\réseau sur les sujets abordés et les décisions prises lors des rencontres de la table de concertation ?

OBJECTIF	
4. D'ici 2024, mettre en place trois (3) mesures assurant la rétroaction des acteurs auprès de leur organisation.	
Indicateur	Cible
Nombre de mesures	3

ACTIONS	Responsable(s)	Échéance
4.1 Mettre en place une plateforme afin de donner accès à tous les représentants aux documents des rencontres passées.	OBVHCN	Début : décembre 2023 Fin : mars 2025
4.2 Envoyer une synthèse vulgarisée à chaque représentant afin que l'information soit compréhensible pour les gens non présents (2 pages maximum).	OBVHCN	Début : décembre 2023 Fin : mars 2034
4.3 Présenter un bilan ciblé ou une rencontre informative au besoin (exemple : changement de conseil, assemblées) aux organisations.	OBVHCN et représentants	Début : décembre 2023 Fin : mars 2034

Utilisation d'un questionnaire

OBJECTIF	
5. Jusqu'en mars 2034, remettre un questionnaire (avec les 6 questions du MELCCFP) à chaque représentant présent lors des rencontres de la table de concertation.	
Indicateur	Cible
Nombre de questionnaires	1

ACTIONS	Responsable(s)	Échéance
5.1 Distribution d'un questionnaire par représentant à la fin de chaque table de concertation.	OBVHCN	Début : décembre 2023 Fin : mars 2034
5.2 Complétion du questionnaire.	Représentants	Début : décembre 2023 Fin : mars 2034
5.3 Compilation des réponses soumises par les participants.	OBVHCN	Début : décembre 2023 Fin : mars 2034

Formation en médiation

OBJECTIF	
6. D'ici juin 2024, avoir reçu une formation sur la conciliation des intérêts et la médiation.	
Indicateur	Cible
Nombre de formation	1

ACTION	Responsable(s)	Échéance
6.1 Assister à une formation sur la conciliation des intérêts et la médiation.	OBVHCN	Début : décembre 2023 Fin : juin 2024

Annexe 1 – Membres du conseil d’administration de l’OBVHCN

Membres en date de l’AGA de juillet 2023

Siège #1: Vacant

Siège #2: Monsieur Adélarde Benjamin,

Siège #3: Madame Emilie Lavoie, Secrétaire-Trésorière

Siège #4: Vacant

Siège #5: Monsieur Luc Denis,

Siège #6: Vacant

Siège #7: Monsieur François Fortin, Président

Siège #8: Monsieur André Desrosiers,

Siège #9: Vacant

Siège #10: Vacant

Siège #11: Monsieur Nicolas Moreau, Vice-président

Annexe 2 - Représentants de la Table de concertation sur l'eau de l'OBVHCN

Membres votants sur la table de concertation de l'OBVHCN (16 juin 2023)

Secteur d'activités	Sièges	Acteurs	Représentant	Substitut
Municipal	1	MRC La Haute-Côte-Nord	André Desrosiers	
	2	MRC du Fjord-du-Saguenay	Serge Lemyre	Steeve Lemire
	3	MRC Manicouagan	VACANT	
	4	Conseil de la première nation des Innus Essipit	Ulysse Rémillard	Nicolas Moreau
	5	Conseil des Innus de Pessamit	Adélard Benjamin	Anne Rock André Côté
	6	Municipalité de Tadoussac	Éric Gagné	Carl Brousseau
	7	Municipalité de Colombier	Paul Lapointe	
	8	Municipalité de Portneuf-sur-Mer	Roberto Emond	
	9	Municipalité de Sacré-Coeur	Jimmy Jacques	Lise Boulianne
	10	Ville de Forestville	VACANT	Dominique Tremblay
	11	Municipalité des Escoumins	Philippe Dupont-Boivin	Sarto Simard
	12	Municipalité des Bergeronnes	VACANT	VACANT
	13	Municipalité de Longue-Rive	Yves Lizotte	
Économique	14	SADC Haute-Côte-Nord	Kadidia Ouattara	Marie-Christine Perron
	15	Association des prospecteurs amateurs de la Haute-Côte-Nord	VACANT	
	16	Boisaco	Isabelle Courcy	
	17	Association des pourvoiries de la Côte-Nord	Guillaume Moreau	Nicolas Moreau
	18	UPA Côte-Nord	Yves Laurencelle	
	19	Tourbières Lambert	Claude Imbeault	
	20	Coopérative Nord-Côtière	William Lebel	
	21	Association des producteurs de bleuets de la Côte-Nord	VACANT	
	22	Tourisme Côte-Nord (ATR)	Guy Bouchard	VACANT
	23	Groupement Agro-Forestier Côte-Nord	VACANT	Jean-Marie Bélisle
	24	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	Jean-Marie Bélisle	VACANT
	25	VACANT	VACANT	VACANT
	26	VACANT	VACANT	VACANT
	27	Conseil Régional de l'Environnement de la Côte-Nord	Sébastien Caron	
	28	Comité ZIP Rive-Nord de l'Estuaire	Marie Karine Maltais	Valérie Desrochers
	29	Agriboréal	Luc Denis	

Communautaire	30	Fédération des chasseurs et pêcheurs Côte-Nord	VACANT	
	31	Regroupement des ZECS de la Côte-Nord	VACANT	
	32	Association de villégiateurs	VACANT	VACANT
	33	Citoyen	Émilie Lavoie	
	34	Citoyen	Bernard Marceau	
	35	ZEC de la rivière Escoumins	Chantal Otis	
	36	VACANT	VACANT	VACANT
	37	VACANT	VACANT	VACANT
	38	VACANT	VACANT	VACANT
	39	VACANT	VACANT	VACANT

Membres consultatifs sur la table de concertation de l'OBVHCN (16 juin 2023)

Secteur d'activités	Numéro du siège	Acteurs	Représentant	Substitut
Consultatif	40	MELCCFP	Nathalie Pelletier	Natalie Fantin
	41	MRNF	VACANT (sur demande)	
	42	MELCCFP (Faune)	Daniel Poirier	
	43	MRNF (Forêt)	VACANT	
	44	MAPAQ	Marielle Gagné (maternité)	VACANT
	45	MAMH	VACANT	Marilyn Emond
	46	MSP	Nicolas Morin-Jodry	
	47	MTQ	Simon Landry	
	48	MSSS	VACANT	
	49	Hydro-Québec	Andréanne Jean	
	50	MRCHCN (employé)	VACANT	Kevin Bédard
	51	UQAC	Maxime Boivin	
	52	Parcs Canada - PMSSL	VACANT	
	53 et +	Sur invitation		